



UEO Stage

Présentation

Objectifs

Cette UEO permet de réaliser un stage de 70h minimum à chaque niveau de Licence si et seulement si durant cette licence il n'y pas de stage obligatoire (le stage est alors indiqué dans la maquette). Ainsi l'étudiant pourra, s'il le souhaite choisir cette UEO de 1 à 3 fois au cours de sa licence à raison d'une fois par année universitaire . Ce stage peut être réalisé dans le domaine de formation de l'étudiant (sauf pour les étudiants inscrits en Psychologie) ou dans un autre domaine qu'il souhaite explorer.

Important !

Pour réaliser l'UEO Stage, l'étudiant doit s'engager très tôt dans l'année dans une démarche volontaire et individuelle de recherche de la structure d'accueil. Ce stage peut être réalisé dans le domaine de formation de l'étudiant ou dans un autre domaine qu'il souhaite explorer. Pour les étudiants en psychologie, il devront faire le choix d'un autre domaine que la psychologie et le faire valider auprès de leur responsable d'année.

Organisation de la formation

L'UEO Stage sera validée aux semestres pairs (semestres 2, 4 ou 6).

C'est lors des inscriptions aux enseignements des semestres 2, 4 et 6 que l'étudiant doit donc sélectionner cette UEO stage. Cependant le stage d'ouverture peut se dérouler durant toute l'année universitaire et doit se terminer au plus tard à la fin de la première session d'examen des semestres pairs.

Démarche

Une fois la structure d'accueil de stage trouvé :

Quelles démarches dois-je effectuer pour réaliser ce stage ?

1/ Avant le démarrage du stage, vous devez :

- Avoir impérativement fait signer votre convention par l'ensemble des parties concernées. Pour cela, nous vous invitons à lire la procédure UEO STAGE en ligne sur votre ENT étudiant à l'adresse

suivante : <https://etudiants.univ-rennes2.fr/formation/stages/procedure-stages#accordion-7180>

NB : cette étape doit être finalisée 15 jours avant le début du stage. Aucun stage ne pourra être commencé sans dépôt du dossier complet et convention signée par toutes les parties.

2/ Lors de la phase d'inscriptions aux enseignements pour le second semestre de l'année universitaire, vous devez procéder à votre inscription pédagogique à l'UEO stage.

3/ Si vous êtes en difficulté pour trouver votre stage vous pouvez faire appel à un chargé d'insertion professionnelle référent sur la filière afin de vous aider dans vos démarches. Vous pourrez le rencontrer au SUIO-IP.

ATTENTION : si vous ne parvenez pas à trouver votre stage et finaliser la démarche, vous serez noté « absence injustifiée » à l'UEO Stage. En début de semestre pair, si vous êtes en difficulté pour trouver votre stage, vous pourrez faire une demande de modification aux enseignements et choisir une autre UEO en fonction des places disponibles. Pour cela, adressez-vous à votre scolarité. **IMPORTANT** : cette démarche de modification d'inscription aux enseignements doit absolument être finalisée avant le début des enseignements de semestre pair.

Quelles sont les modalités d'évaluation du stage d'ouverture ?

Les démarches relatives à l'évaluation du stage d'ouverture (UEO stage) sont à réaliser sur la plateforme Cursus. Les dates limites de dépôt sont indiquées dans cet espace CURSUS. Pour valider le stage d'ouverture, vous devez fournir dans cet espace CURSUS 3 éléments dont 2 qui seront notés :

- une évaluation du tuteur professionnel de stage qui vaut attestation de présence (sur 15 points),
- un compte rendu du stage par l'étudiant (sur 5 points)
- la convention de stage

L'UEO Stage est créditede 2,5 ECTS.

La non-restitution des éléments relatifs à l'UEO stage entraîne la non validation de cette UEO.

En résumé